

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public  
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000  
« Massif de la Malepère »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.